



Espaces de prières

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2023 – MIS À JOUR LE 29 AOÛT 2023

Certains membres de notre communauté universitaire se sont émus d'apprendre qu'il existait des rassemblements de prières sur nos campus. Il nous paraît dès lors essentiel de vous informer de notre attitude en la matière.

L'Université libre de Bruxelles constitue vous le savez un espace de liberté, une Université ouverte, où plus d'un tiers de la communauté universitaire vient de l'étranger, une Université respectueuse aussi de la diversité. La liberté d'expression et d'opinion, la liberté de conscience et la liberté de religion ou de conviction y sont respectées de manière forte et

engagée. Ce respect se marque notamment par la tolérance de l'Institution à l'égard des signes convictionnels ou politiques portés par les étudiantes et les étudiants, pour autant qu'ils ne soient pas attentatoires à la loi.

Dans le respect de la liberté individuelle, notre Université ne peut pour autant pas accéder à toutes les demandes qui lui seraient faites d'aménager ses espaces, ses horaires de cours ou son mode de fonctionnement général en fonction des contraintes à caractère privé des uns et des autres. Ses campus sont dédiés en priorité à l'étude et à la recherche. Les demandes d'installation de lieux de prières, de culte ou de recueillement ne sont et ne seront dès lors pas acceptées par les autorités de l'Université.